



École Vélo

Vélo Club Plaisirois

Local : "LA MAISON DES CYCLOS"
275, av. François Mitterrand 78370 PLAISIR
affiliation FFCT. n° 07/941/10 - agrément DDJS : APS 78622.

<http://www.veloclubplaisirois.fr/>
contact@veloclubplaisirois.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

NOM Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email (en lettre capitale) :

MONTANT A VERSER :

Ancien élève : 60 € (55 € - à partir du 2ème enfant)

L'inscription comprend : l'adhésion Vélo Club Plaisirois, la licence FF Vélo, et (*) l'assurance FF Vélo "Petit Braquet"

Nouvel élève : 80 €

L'inscription comprend : l'adhésion Vélo Club Plaisirois, la licence FF Vélo, (*) l'assurance FF Vélo "Petit Braquet",
1 maillot "type BMX", 1 gilet de sécurité et lumières AV et AR.

Constitution du dossier : à remettre à Anne CAZES au local, ou à envoyer au 24 rue Baudin, 78390 BOIS D'ARCY. Tél. : 06 62 12 07 61

- Le présent bulletin d'inscription complété et signé
- L'autorisation parentale complétée et signée
- Une photo d'identité
- Un chèque à l'ordre de l'ACT Plaisiroire
- Un certificat médical de Non Contre-Indication de moins de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition) pour les nouveaux licenciés

(Nous ne prenons pas les coupons sports ANCV, ni ceux de la CAF)

Je fournis un certificat médical de moins de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition) **Obligatoire pour les nouveaux licenciés**

OU

J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa n° 15699*01) qui m'a été remis par mon club
J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

JE SOUHAITE UN RECU

JE SOUHAITE ETRE DECLARE CLIENT ALLTRICK'S
(Notre partenaire qui permet d'obtenir de 5 à 7% suivant conditions.
Information complémentaire auprès de Pierre TARTARY 06 78 36 42 35)

Fait le
Signature obligatoire

* Le risque vol de vélo n'étant pas pris en charge par cette assurance, il vous appartient si vous le souhaitez de souscrire directement une assurance complémentaire auprès de l'assureur de la FF Vélo.